



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Candes Saint Martin

Compte rendu Conseil Municipal du 10 FEVRIER 2021

Ouverture de la séance 19h15

Présents : MM Stéphan PINAUD – Joël RAVENEAU – Pascal HUET– Claude THOMAS –Véronique GAROUX — Romane HUET – Aurélie DELPORTE - Cécile GAUCHER - Eric BREILLACQ - Francis KATCHATOUROFF

Représentés : néant

Excusés/ absents : MONNEAU Mégane

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 14 JANVIER 2021

Vote : unanimité pour

Secrétaire de séance : Francis KATCHATOUROFF

Monsieur le Maire demande au conseil municipal, un rajout dans l'ordre du jour : Assujettissement à la TVA pour l'immeuble 26 route de compostelle
Accord à l'unanimité.

1/ COLLEGIALE MISE AUX NORMES SECURITE

Monsieur le Maire expose que l'incendie de Notre Dame de Paris en avril 2019, a été une prise de conscience afin de mettre aux normes les collégiales.

Une réunion a eu lieu avec le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire et la Conservation Régionale des Monuments Historiques au sein de la DRAC Centre de Val-de-Loire. Une étude va être lancée sur les 6 collégiales du département d'Indre-et-Loire, dont Candes Saint Martin.

Dans un premier temps un diagnostic sécurité va être établi afin de pouvoir évaluer les travaux. Ce diagnostic est étalé dans le temps et il convient de délibérer afin d'autoriser le Maire à inscrire les crédits nécessaires au budget et à signer tous les documents afférents à cette opération lancée selon un marché adapté.

La somme de 30 000 € doit être inscrite au budget en dépense et recette, en sachant que la DRAC subventionne à 60 % et le conseil départemental à hauteur de 40 %. A titre exceptionnel, la subvention sera de 100 %, un courrier va être adressé à la Préfecture de Tours pour demander une dérogation.

Vote : acceptation à l'unanimité.

2/ SIEIL DEMANDE SUBVENTION ENERGETIQUE- IMMEUBLE ROUTE DE COMPOSTELLE-

Monsieur le Maire expose qu'il convient de modifier le chauffage au 26 route de Compostelle ainsi que le logement au-dessus, en raison de la vétusté.

Il a été décidé avec la Société KALEIDOSCOPE d'installer un chauffage à économie d'énergie « pompe à chaleur ». Le SIEIL peut octroyer une aide financière en fonction des travaux à hauteur de 25 % dans le cadre de l'appel à projets « sobriété énergétique ».

Vote : acceptation à l'unanimité.

3/ CHOIX AUDIT PREVENTION ACCESSIBILITE ET SECURITE ROUTE DE COMPOSTELLE

Monsieur le Maire informe que l'immeuble du 26 route de compostelle transformé en commerces et recevant du public, la réglementation oblige d'obtenir l'autorisation du SDISS pour l'ouverture au public. Cela demande quelques travaux d'aménagement pour l'accessibilité et la sécurité de l'immeuble. Un audit doit être effectué par un conseil spécialisé en prévention et il convient de délibérer sur ce choix. Il s'agit de M. BLANCHET, b2L situé à LARCAY.

Vote : acceptation à l'unanimité.

4/ FONDS DE CONCOURS CCCVL

Monsieur le Maire expose que la communauté de communes Chinon, Vienne et Loire a mis en place un fonds de concours pour les 17 communes membres (exclues Avoine et Chinon). Ce fonds de concours est mis en place pour aider les communes dans les projets communaux contribuant au développement du territoire, au renforcement de son attractivité et à la valorisation de son image. Une somme forfaitaire est allouée de 75 000 € pour la durée du mandat. La commune devra autofinancer au moins 20 % .

Monsieur le maire souhaite demander le fonds de concours pour les travaux de chauffage 26 route de compostelle.

Vote : acceptation à l'unanimité.

5/ ENTREE DE BOURG CHOIX ENTREPRISES

Monsieur le maire expose qu'une subvention a été attribuée à la commune pour la réfection de l'entrée de Bourg Ouest de Candes St Martin. Des devis ont été demandés à différentes entreprises et il convient de délibérer sur l'entreprise retenue.

Seules deux entreprises ont répondues. Il a été choisi l'entreprise TPPL.

Vote : acceptation à l'unanimité.

6/ LISTE DES DEPENSES COMPTE FETES ET CEREMONIES

Monsieur le maire expose que le service de gestion comptable (trésorerie) ; a demandé conformément à l'article D.167-19 du Code des collectivités de délibérer sur la liste du compte fêtes et cérémonies. Il convient de lister les dépenses imputables à ce compte.

Vote : acceptation à l'unanimité.

7/ ASSUJETTISSEMENT TVA 26 ROUTE DE COMPOSTELLE

Monsieur le Maire expose que la commune ne pourra pas récupérer la TVA sur les travaux effectués par le biais du FCTVA dans la mesure où l'immeuble est loué. Cependant, il serait possible de récupérer la TVA sur les travaux à condition d'assujettir les loyers à la TVA et de modifier le bail. Nous attendons des éléments du conseiller aux décideurs locaux (trésorerie) voir si c'est possible avec un bail dérogatoire de 3 ans.

Vote : acceptation à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire présente le projet de territoire de la Communauté de Communes Chinon, Vienne et Loire aux élus qui l'ont reçus par mail. Une réunion va se tenir le 9 et 13 mars prochain. Chaque élu peut s'inscrire sur le lien envoyé par la CCCVL.

Monsieur le Maire informe que la commune de Chinon va passer une commande pour l'achat de radar pédagogique et chaque commune a été sollicité afin d'effectuer un achat groupé. Après discussions, la commune de Candes St Martin considère que les radars pédagogiques n'apportent pas une prise de conscience suffisante auprès des automobilistes.

Monsieur le maire informe qu'il a rencontré récemment, un agent de la Communauté de Communes Chinon, Vienne et Loire qui travaille sur un projet commun pour l'élaboration du Plan de Sauvegarde. Ce document doit être remis à jour. Il est demandé un groupe de travail afin de finaliser le projet.

- Madame Cécile GAUCHER, Monsieur Claude THOMAS, Monsieur Pascal HUET, Madame Aurélie DELAPORTE, Monsieur Francis KATCHATROUOFF se portent volontaires pour le groupe de travail.

- Monsieur le Maire informe que élections régionales et départementales se dérouleront le 13 et 20 juin 2021.

La séance est levée à 21 h 00.

Fait à Candes Saint Martin, le 18 février 2021

Le Maire,

Stéphan PINAUD

